



# Arrêté du Conseil-exécutif

N° d'ACE : 1286/2022  
Date de la séance du CE : 7 décembre 2022  
Direction : Chancellerie d'État  
N° d'affaire : 2021.STA.645  
Classification : Non classifié

## **Modifications de la Constitution cantonale et de lois en raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura. Ouverture de la procédure de consultation**

Le Conseil-exécutif, sur proposition de la Chancellerie d'État, arrête :

La Chancellerie d'État est habilitée à ouvrir la procédure de consultation concernant les modifications de la Constitution cantonale et de lois en raison du transfert de Moutier dans le canton du Jura. La procédure de consultation dure jusqu'au 27 janvier 2023.

**Au nom du Conseil-exécutif**



Christoph Auer  
Chancelier

Destinataire  
– Chancellerie d'État